

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-3218

présenté par

M. Kamardine, M. Gosselin, M. Le Fur et M. Pradié

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	17 000 000
Conditions de vie outre-mer	17 000 000	0
TOTAUX	17 000 000	17 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de renforcer les dotations aux collectivités territoriales d'outre-mer et les financements adaptés à leurs spécificités incluses dans les crédits de la mission, notamment à l'égard des 17 communes de Mayotte qui souffre de sous-dotations et de spécificités importantes, il est proposé de flécher 17 000 000 € supplémentaires vers l'action 6 « Collectivités territoriales » du programme 123 « Conditions

de vie outre-mer ». Dans le même temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits de l'action 1 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi outre-mer ».